

À QUAND LE DÉGEL ?

Grève unitaire

18 mars

FSU, CGT, FO, Solidaires

10h Place Liberté Toulon
10h Sous préfecture Draguignan

Contre l'austérité,
Pour les salaires,
le service public,
l'emploi !

COÛT DE LA VIE + 6,5 %
SUR LA PÉRIODE
2011 À 2013



LE POINT D'INDICE EST LA BASE DES RÉMUNÉRATIONS
DANS LA FONCTION PUBLIQUE.
IL EST GELÉ DEPUIS JUILLET 2010.

Avec la F.S.U.,
pour le Service Public !



Dispensé de timbrage
TOULON CTC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le
7 mars 2014

L'édito

Grève le 18 mars : Exigeons ensemble le changement !

Emploi, salaires, retraite, accès aux services publics, protection sociale... la situation économique et sociale continue de se dégrader. Le pacte de responsabilité proposé par le gouvernement est conditionné par une nouvelle et importante réduction des dépenses publiques. Or cette politique est déjà responsable depuis des années de la baisse des salaires des agents de la Fonction publique, d'une réduction considérable des emplois et d'une dégradation des services publics à la charge de l'Etat et des collectivités territoriales. La fonction publique et les services publics sont créateurs de richesse et participent au développement de l'activité et de l'attractivité de notre pays. Si le premier ministre a apporté le démenti que le SNUipp-FSU demandait concernant le gel des avancements, il confirme néanmoins que la fonction publique participera à la baisse de la dépense publique, ce qui apparaît comme une vraie contradiction...

Pour le SNUipp-FSU, une réforme fiscale, réhabilitant l'impôt et organisant une redistribution des richesses tout en luttant contre l'évasion et la fraude fiscale est indispensable. Il faut sortir des politiques d'austérité qui nous enferment dans une spirale récessive.

Le SNUipp-FSU appelle donc tous les enseignants à se mobiliser le 18 mars lors de cette journée d'action interprofessionnelle et unitaire pour l'augmentation des salaires et des pensions, l'emploi, la protection sociale, le développement des services publics et contre une nouvelle réduction des dépenses publiques.

Plus d'emplois dans les écoles !

Pour le SNUipp-FSU la question des rythmes scolaires est loin d'être réglée. Le contre rapport remis au ministère le 12 mars dénonce tous les dysfonctionnements liés à ces nouveaux dispositifs. Le SNUipp-FSU continue d'exiger l'abandon de ce décret et affirme avec force la nécessité d'une totale réécriture, en intégrant réellement l'avis des enseignants. Mais quelle que soit l'organisation mise en place, si les moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux et des besoins de l'école, les enfants ne réussiront pas mieux et nos conditions de travail ne s'amélioreront pas. Alors ENSEMBLE exigeons plus d'emplois dans les écoles afin de réduire le nombre d'élèves dans nos classes, scolariser les enfants de moins de 3 ans, remplacer dans les classes les enseignants absents. Exigeons ENSEMBLE un RASED complet et formé sur tout le territoire, une autre formation initiale et continue, obtenons des avancées pour aider nos collègues directeurs dans leurs tâches quotidiennes. En résumé, mobilisons-nous pour obtenir une école meilleure. Au quotidien, le SNUipp-FSU se bat pour faire entendre la voix du terrain. Renforcez le SNUipp-FSU en participant à ses initiatives et en vous syndiquant massivement.

Cédric TURCO
Membre du
Bureau départemental
du SNUipp-FSU Var



Sommaire

Page 1 Édito.
Page 2 Action, actualité.
Page 3 Rentrée 2014.
Page 4 CAPD
Page 5 MOUVEMENT.
Page 14 CHS-CT.
Page 15 Laïcité, extrême droite.
Page 16 RIST, stages.

Spécial
Mouvement
2014

Directrice de publication : Maude FAVENNEC
Mensuel : n° 259
Prix au numéro : 0,76 €
N° de commission paritaire : 0 515 S 07337
Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Curie 83160 LA VALETTE
Tél : 04.94.20.87.33 Fax : 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr Site : http://83.snuipp.fr



Greve 18 mars, tous ensemble !

Pour réorienter les choix économiques et sociaux, la FSU, avec la CGT, FO et Solidaires, appelle les personnels à être en grève le 18 mars prochain.

Pour le SNUipp-FSU, les questions de l'emploi et des salaires sont centrales dans nos écoles.

Sur 2 ans, 1500 élèves supplémentaires, 50 postes dont seulement 25 pour couvrir la hausse démographique (25 pour les nouveaux dispositifs pédagogiques) soit 1 poste "classique" pour 60 élèves. La réforme des rythmes scolaires doit être l'occasion d'aligner le temps d'enseignement du 1er degré sur celui du 2nd degré, promesse du ministre Jospin lors de la création du corps des PE. En l'état, le décret Peillon ne fera que dégrader les conditions de travail des enseignants sans réelles avancées pour les enfants.

**10h Place Liberté
Toulon**

**10h Sous préfecture
Draguignan**

Les enseignants du primaire travaillent avec trop d'élèves par classe, font beaucoup d'heures et sont mal payés. Ils sont particulièrement concernés par la grève du 18 mars prochain.

Participez à la grève et aux manifestations qui seront organisées dans le Var !

Les retraités appelés à se mobiliser

Les organisations syndicales de retraités UCR-CGT, UCR-FO, FSU-Retraités, et UNIRS Solidaires se sont rencontrées et ont fait le constat que la situation des retraités subit de plein fouet les conséquences de la politique d'austérité imposée par le gouvernement sur injonction des instances européennes, et le MEDEF.

La perte de pouvoir d'achat des retraités est conséquente du fait des mesures figurant tant dans la loi du 20 janvier 2014 sur les retraites que dans la loi de finances ou encore la mise en place de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) de 0,3 % sur toutes les pensions de retraite, au gel des barèmes d'imposition pendant deux ans et à la suppression de la demi-part fiscale pour les retraités ayant élevé trois enfants. Au 1er avril, 15 millions de retraités seront privés de la revalorisation de leurs pensions !

Les organisations syndicales de retraités appellent tous les retraités à se mobiliser le 18 mars dans l'unité avec les actifs pour rejoindre les rassemblements, manifestations, etc. organisés ce jour-là.

Fonction publique

Notre pays a besoin de sa Fonction publique, qu'elle soit d'Etat, Territoriale ou Hospitalière, comme il a besoin de l'ensemble de ses services publics. Ils sont un puissant levier pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales, pour répondre à tous les besoins sur l'ensemble du territoire et faire face aux évolutions sociales, démographiques, économiques, aux exigences écologiques. S'il est nécessaire de prendre des mesures pour relancer l'emploi, cela ne doit pas se faire au détriment des services publics, de la fonction publique et de ses agents pour compenser de nouvelles aides aux entreprises, sans condition ni contrôle. La fonction publique et les services publics sont créateurs de richesse et participent au développement de l'activité et de l'attractivité de notre pays. Ils ont donc besoin d'être soutenus ou développés, et c'est particulièrement vrai en période de crise. Et réformer la Fonction publique nécessite des moyens. Les agents de la fonction publique, qui n'ont pas non plus été épargnés ces dernières années ne peuvent plus attendre. La reconnaissance du travail des fonctionnaires appelle la fin du gel du point d'indice et l'ouverture de négociations pour la revalorisation de tous.

Salaires

Aucune mesure pour mettre fin au gel du point d'indice n'est à l'ordre du jour sauf l'augmentation de la retenue pour pension ! Et ce malgré la hausse des prix ! Nous connaissons bien le constat :

- Le point d'indice est gelé depuis le 1er juillet 2010 et a perdu 13% de sa valeur depuis 2000.
- Les traitements nets ont reculé de 16 %
- 20 % des agents sont payés au SMIC.
- Des mesures pour la catégorie C qui sont loin de répondre aux attentes.
- Des politiques indemnitaires qui ont joué contre l'emploi et les solidarités et aggravent les inégalités
- Des professions qualifiées insuffisamment rémunérées...



Protection sociale

Notre pays a la chance d'avoir une protection sociale solidaire et il y consacre une part importante de notre PIB. C'est d'abord l'accès gratuit à l'éducation et à la santé qui contribuent à la réduction des inégalités de revenus. Et le déficit est dû non pas à l'excès de dépenses mais au manque de recettes !

Pour autant, les besoins à couvrir dans notre société sont immenses et posent une nouvelle fois la question du financement : santé, perte d'autonomie, compensation du handicap, famille, retraite... Cela implique une réforme ambitieuse appuyée sur des recettes supplémentaires. Il convient ainsi d'élargir la part patronale des cotisations à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises, de mettre fin aux abattements et exonérations (avec une modulation en fonction de la politique de l'entreprise en matière d'emploi, de salaires et d'investissements), de mettre un terme à la fiscalisation croissante de la protection sociale. Cela suppose aussi une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires ainsi qu'une réelle réforme de la fiscalité. En annonçant une réduction d'au moins 50 milliards d'économies pour réduire le déficit public et financer le pacte de responsabilité pour les entreprises, le Président de la République s'est placé dans l'impasse de l'austérité.

Emploi

La courbe du chômage ne s'inverse pas. Environ 1 actif sur 6 est inscrit à Pôle Emploi. La légère décline constatée chez les moins de 25 ans est le fait de contrats aidés qui n'annoncent en rien une reprise de l'embauche dans le secteur privé. En revanche les seniors et les chômeurs de longue durée continuent de s'enfoncer dans le chômage.

L'emploi public nécessite également d'être relancé, et la précarité de nombreux non titulaires est insupportable. Il y a urgence à créer des emplois dans tous les secteurs où cela est nécessaire.

Rentrée 2014 : comité technique reporté au 7 avril

Le report quand ça les arrange...

Classes surchargées, enfants de moins de trois ans non scolarisés, collègues absents non remplacés, personnels RASED en nombre insuffisant, directeurs débordés...

Des moyens supplémentaires à la hauteur des besoins varois sont indispensables ! Comme à son habitude, le SNUipp-FSU portera haut et fort les revendications des écoles varoises lors du CTSD du 7 avril. Mais nous avons besoin d'intensifier le rapport de force. Venez nombreux lors des différentes mobilisations locales afin d'obtenir des moyens pour la rentrée prochaine.

Si ce n'est pas déjà fait, renvoyez l'enquête carte scolaire au SNUipp-FSU : <http://83.snuipp.fr/spip.php?article1645>

L'action s'organise ! Premier rendez-vous pour les écoles de La Seyne : rassemblement jeudi 20 mars devant le groupe scolaire Victor Hugo La Seyne à partir de 16h45.

Rythmes : les mairies varoises rendent leurs copies

Le SNUipp-FSU vote contre le projet global, Se-Unsa et Fcpe votent pour.

13 communes sont déjà rentrées dans la réforme cette année, 126 doivent le faire à la rentrée prochaine. 95 situations ont été étudiées au cours du CTSD du 18 février.

De manière générale, le DASEN a réaffirmé que les APC appartiennent uniquement aux enseignants sur le contenu comme sur l'organisation. Le SNUipp-FSU est intervenu en rappelant que selon l'enquête menée par le syndicat, 30 % des enseignants n'ont pas été concertés sur l'organisation de celles-ci. Si le DASEN s'est félicité de voir cette réforme générer beaucoup de concertation entre les différents acteurs et un réel investissement de tous, le SNUipp-FSU a déploré une fois de plus, le fait que le ministère n'ait pas accédé à sa demande de banaliser une journée pour permettre à TOUS les enseignants de s'emparer de cette question sur leur TEMPS DE TRAVAIL et non sur le temps personnel comme cela s'est produit à de trop nombreuses reprises.

Le SNUipp-FSU a demandé ce qu'il en est pour la trentaine de communes qui n'a pas fait remonter de projet. Le DASEN a répondu qu'elles ont soit fait le choix de ne pas dévoiler cette organisation avant les élections municipales, soit communiqué trop tardivement et leurs projets seront donc présentés lors du CDEN du printemps. Le DASEN veillera à ce que toutes les organisations soient connues le plus rapidement possible.

L'étude des projets d'aménagement par le DASEN s'est faite selon 3 critères : respect des 9 ½ journées, respect de la durée de la journée et de la demi-journée (5h30 et 3h30 maximum), respect de la durée de la pause méridienne (supérieure ou égale à 1h30). Le projet remonté par l'IEN doit, selon le DASEN, faire consensus chez l'équipe enseignante comme pour la municipalité. Or, le SNUipp a relevé des situations où les équipes enseignantes étaient opposées au projet remonté. Il a demandé à ce que pour celles-ci, le DASEN reporte la validation et veille à ce que tous les projets soient présentés. (St Anastasie, le Luc, la Verdrière).

Le SNUipp-FSU est intervenu pour demander des précisions sur l'octroi de dérogation pour une journée à 6H de classe sur les communes suivantes : Bras, Méounes, Néoules, Rocbaron, Varages, Callas, Fayence, Puget sur Argens, Seillans, St Paul, Tanneron, Roquebrune, la Garde Freinet. Le DASEN a expliqué que pour qu'une dérogation soit accordée, il faut absolument un PEDT et que l'organisation le nécessite : avoir plus de durée de NAP pour pouvoir se déplacer sur des structures sportives par exemple. Or, nous avons soulevé quelques cas où il n'y a pas de PEDT. L'IEN en charge de la question répond que le PEDT est en cours d'élaboration. Le SNUipp-FSU a demandé à ce que ces projets ne soient pas validés le 19 février mais une fois que les PEDT seront finalisés. Le SNUipp-FSU s'est interrogé sur la nécessité de rallonger le temps des TAP pour se déplacer dans un village et demande que toutes les vérifications soient faites par les services sur la légitimité d'accorder une dérogation avant de valider un projet. De même, à St Raphaël, une école a une pause méridienne de seulement 1h20 et le texte n'est donc pas respecté.

Le SNUipp-FSU a soulevé un problème de « temps mort » entre la fin de la pause méridienne et la reprise des cours pour les communes suivantes : Cotignac, Flayosc, les Salles sur Verdon, Tourtour, Carnoules, Forcalqueiret, Evenos, Callas, le Revest. D'autres erreurs d'horaires ont été relevées pour les communes du Thoronet, Garéoult, les Arcs, Cavalaire. Que font les enfants pendant ce temps là ? Qui en a la responsabilité ? Le SNUipp-FSU demande à ce que la situation soit éclaircie pour chaque commune ou de reporter la validation le cas échéant.

Le SNUipp-FSU a dénoncé des organisations qui génèrent une arythmie sur la semaine, néfastes pour les élèves comme pour les enseignants. Le SNUipp-FSU ne peut pas cautionner non plus la méthode employée par certains maires qui tentent d'imposer leur organisation aux équipes

enseignantes en garantissant de mettre en place des activités de qualité ou gratuites uniquement si leur organisation est retenue. Enfin, le SNUipp-FSU a posé le problème de la responsabilité des directeurs quand les horaires de sortie de chaque classe diffèrent comme à Ampus. Le DASEN a interrogé le ministère et reste sans réponse pour l'instant. Le SNUipp-FSU a demandé de ne pas valider ce type de projet en l'absence de réponse.

Un CDEN s'est ensuite réuni en Préfecture. Y siègent la FSU (6 sièges), l'UNSA (3 sièges) et l'UER (1siège) pour les syndicats, la FCPE, la PEEP, les représentants des maires, du conseil général et de la Préfecture.

Sur la question des rythmes, le SNUipp-FSU a développé le même argumentaire que dans le cadre du CTSD. Alors que bon nombre de PEDT ne sont pas finalisés malgré les demandes de dérogation, le DASEN n'a pas souhaité proposer un vote situation par situation et en a proposé un seul et unique. La FSU a donc voté CONTRE (UNSA et FCPE ont voté POUR).

Pour les communes non étudiées dans ce CDEN, leur situation sera examinée le 7 avril prochain.

Indemnité relative au logement (IRL)

Autre point abordé en préfecture. L'IRL est perçue par les seul(e)s instituteur(trice)s non logé(e)s. Le SNUipp-FSU a demandé que la hausse de l'IRL soit indexée sur celle de l'indice de référence des loyers pour l'année écoulée (+0.68%) comme cela se faisait dans notre département depuis des années. L'association des maires du Var s'est catégoriquement opposée à notre demande, refusant ainsi une augmentation d'une vingtaine d'euros par mois à environ 50 collègues... Le Préfet, absent, a proposé de suivre les recommandations des communes. Les organisations syndicales ont voté contre cette proposition.

CAPD du 6 février : compte-rendu

Direction, permutations, DEPS, DDEAS; Mouvement, questions diverses

La CAPD s'est déroulée en présence du SNUipp-FSU (12 présents) et du SE-UNSA (5 présents). Le SNUipp-FSU a regretté que le DASEN ne réunisse pas « un CTSD exclusivement consacré à l'étude des propositions d'organisation du temps scolaire pour la rentrée prochaine avant le CDEN » prévu le 19 février prochain. A la suite de nos interventions, le SNUipp-FSU a obtenu satisfaction (lire page 3). **C'est une avancée importante pour la transparence à mettre à l'actif du SNUipp-FSU.**

LISTE D'APTITUDE DIRECTION D'ECOLE :

54 collègues varois ont candidaté cette année. 48 ont reçu un avis favorable de leur IEN et de la commission d'entretien, 4 ont reçu deux avis divergents. Le SNUipp-FSU a exigé la lecture de tous les avis défavorables et a demandé que ces 4 collègues soient inscrits sur la liste d'aptitude. 2 d'entre eux y ont été inscrits.

BAREMES DES PERMUTATIONS :

L'an dernier, 60 varois avaient demandé à quitter le département et 39 ont obtenu satisfaction. Pour la rentrée prochaine, 72 collègues ont demandé à quitter le Var. Depuis le groupe de travail du 27

janvier, une collègue a demandé la bonification de 800pts au regard de sa situation et de son entretien avec le médecin de l'IA. Le DASEN accepte cette bonification. Les barèmes des autres collègues déjà étudiés lors du groupe de travail ont été validés.

DEPS :

L'unique candidature a été retenue. L'université de Lyon décidera si elle admet le collègue ou pas.

DDEAS :

3 candidats dont 2 avaient un avis défavorable de la commission. 1 Seul collègue est donc retenu.

CIRCULAIRE MOUVEMENT : Lire page 8.



Question diverses

Promotion oubliée de Mme D. et modalités de rattrapage. Le SNUipp-FSU est intervenu pour vérifier que les engagements pris par la DSDEN ont bien été tenu.

Demande de DIF et modalité de prises en charge. Le SNUipp-FSU a une fois de plus dénoncé les modalités de traitement des demandes de DIF. Les demandes sont gérées depuis le Rectorat et l'opacité la plus totale est de mise puisque même le DASEN est dans l'incapacité de nous apporter la moindre réponse. Devant le manque de transparence et par conséquent d'équité de la situation, le SNUipp-FSU interpellera Le Recteur lors du prochain CTA.

Modalités de versement de l'ISSR pour les surnombres pour les remplacements effectués en septembre et octobre. Les collègues concernés doivent se faire connaître dans les meilleurs délais auprès des services de la DSDEN afin que la situation soit régularisée.

Fiches de paie de septembre et octobre pour les surnombres : où sont-elles envoyées ? Elles sont envoyées dans la circonscription d'origine. Le SNUipp-FSU a demandé que les fiches de paie soient envoyées dans la nouvelle circonscription des collègues nouvellement nommés.

Modalités d'octrois de temps partiels pour la rentrée prochaine. Le DASEN s'oppose à la mise en place du 80% sur la semaine. Le SNUipp-FSU est une nouvelle fois intervenu pour rappeler les textes en vigueur et que les enseignants du 1er degré étaient bel et bien des fonctionnaires comme les autres. Le SNUipp-FSU est de nouveau intervenu pour rappeler qu'aucun poste n'était incompatible avec l'octroi d'un temps partiel, rappelant notamment le jugement du tribunal administratif de Paris déboutant l'administration sur le sujet. Le DASEN a annoncé ne pas encore avoir pris de décision sur le sujet.

Organisation des APC. Le SNUipp-FSU a dénoncé le changement de cap du DASEN entre les CAPD de rentrée et de février. Le SNUipp-FSU a rappelé qu'il appartenait aux collègues de choisir le moment opportun pour placer les APC et qu'il était possible de les placer sur la pause

méridienne. Le DASEN nous a répondu que si cela était possible, il devait bel et bien y avoir 1h30 de pause complète. N'hésitez pas à nous contacter le cas échéant. Nous serons bien entendu extrêmement vigilant quant à l'application du texte.

Modalités de versement de l'ISAE pour les contractuels M2. Le Secrétaire Général nous informe que ces personnels ont touché le tiers de l'indemnité. Le SNUipp-FSU est intervenu pour rappeler que la DGRH du ministère a annoncé que l'ISAE devait leur être versée pour moitié. La DSDEN se renseignera auprès du ministère. Une fois de plus, le SNUipp-FSU a dénoncé le fait que de nombreux collègues soient exclus de tout ou partie de l'ISAE.

Prolongation des contrats des EVS qui se terminent fin février ou début mars 2014. Les situations seront étudiées au cas par cas. Le SNUipp-FSU a demandé que toutes les personnes concernées soient contactées et qu'une réponse leur soit donnée dans les plus brefs délais. Journée de rattrapage du "2 septembre" pour les CUI. Le SNUipp-FSU a rappelé que ces personnels n'étaient pas soumis au code de l'éducation et que par conséquent il fallait qu'ils récupèrent cette journée qu'ils ont travaillé. Le DASEN s'engage à communiquer un calendrier de rattrapage aux personnes concernées.

Equipes éducatives : modalités d'organisation et de remplacement. Puisque les remplacements vont désormais être gérés informatiquement, pour qu'un remplacement puisse être effectué, il faut qu'une personne soit absente. Il n'y aura donc plus de remplacement pour les équipes éducatives. Le SNUipp-FSU a dénoncé la situation à double titre. Faute de remplacement, les équipes vont se retrouver dans la difficulté notamment du fait de la répartition des élèves dans les autres classes. Une des conséquences de cela sera la tenue d'équipes éducatives hors temps de présence élèves. Vos élus SNUipp-FSU ont rappelé qu'il fallait alors que les heures effectuées soient décomptées des 108 heures.

Versement ISSR La seconde conséquence du passage à l'informatique est décrite dans la circulaire du DASEN sur le sujet : faute d'envoi d'un arrêt de travail dans les 48 heures, le

versement de l'ISSR serait impacté. La situation est intolérable pour le SNUipp-FSU qui a rappelé que pour certains types d'arrêts de travail, les collègues étaient dans l'incapacité de faire parvenir dans un délai de 48h les documents chez l'IEN (en cas d'hospitalisation par exemple). Le DASEN a annoncé avoir donné des consignes de souplesse aux IEN dans les moyens de gestion. Une fois de plus, nous restons extrêmement vigilants. N'hésitez pas à nous contacter.

Versement de l'indemnité de direction pour le poste de coordonnateur pédagogique de l'IME de Collobrières. La question est à l'étude auprès du ministère. Pour le SNUipp-FSU, il n'est pas normal que la situation perdure.

Droit des personnels et pression de l'administration. Le SNUipp-FSU a dénoncé avec la plus grande virulence les agissements de certains IEN du département : un collègue inspecté un jour où il a déclaré qu'il serait gréviste, refus de voir des collègues participer à des réunions d'information syndicale ou des stages syndicaux, copie de courriers de « recadrage » d'une collègue avec copie aux parents élus, au DDEN ainsi qu'au maire de la commune. Le SNUipp-FSU a exigé que ces agissements cessent immédiatement. N'hésitez jamais à nous contacter pour nous faire part de faits similaires.

TRB et remplacement dans des écoles travaillant à 4 jours et demi. Le SNUipp-FSU a rappelé que les remplaçants étaient soumis aux mêmes obligations de service que les autres collègues et que par conséquent il était illégal de faire enseigner à ces personnels plus de 24h/ semaine. De même le SNUipp-FSU a rappelé que les RTT n'existaient pas dans le 1er degré. Il en va de même pour les « astreintes » : elles n'existent pas. Le SNUipp-FSU a exigé que cela soit rappelé à tous les IEN du département. Appliquez la consigne du SNUipp-FSU sans quoi, en étant dans l'illégalité, vous ne serez pas couverts en cas de problème. (<http://83.snuipp.fr/spip.php?article1611>)

Volume horaires des animations pédagogiques dans certaines circonscriptions. Vos élus SNUipp-FSU ont exigé le respect des obligations réglementaires de service. Le DASEN s'engage à y veiller.

SPECIAL MOUVEMENT 2014



C'est parti !

Cet encart est consacré aux opérations du Mouvement 2014. Vous y retrouverez l'essentiel des informations utiles pour vous aider à chacune des étapes. Cependant, rien ne remplace le contact direct et nous invitons les participant-e-s au Mouvement 2014 à venir aux permanences organisées par le SNUipp-FSU à travers tout le département ou directement au siège du syndicat. Les élu-e-s du personnel du SNUipp-FSU répondront présents tout au long des mois à venir comme ils le font quotidiennement en direction des nombreux collègues varois qui sollicitent le syndicat par téléphone, emails ou courriers.

Dès à présent, remplissez et renvoyez au SNUipp-FSU la fiche de contrôle syndicale publiée dans ce dossier. Cela permettra une vérification et d'éventuelles corrections concernant votre barème.

Dans une période de remise en cause des acquis sociaux, il revient à chacun d'entre nous de résister et de faire vivre le droit syndical des enseignants des écoles. Car rien n'est acquis définitivement : ni le droit de formuler des vœux pour son affectation ni celui d'avoir des collègues de travail, élus, qui vérifient le bon déroulement des opérations administratives.

Être présent sur tous les fronts, tel est le défi que relève le SNUipp-FSU.

L'Ecole publique mérite l'engagement de toutes et tous !

*Les élu-e-s du personnel
du SNUipp-FSU Var*

**Une question ? Un doute ? Pas d'hésitation :
04 94 20 87 33 ou snu83@snuipp.fr**

Transparence et équité

**Vos élu-e-s du
personnels SNUipp-FSU**

**Informent et
rendent compte**

**Construisent et
revendiquent**

**Prenez contact pour être
épaulé et conseillé.**

Titulaires



TRIGO Emmanuel
Elémentaire Carnot
Toulon



BOURRELY Sylvie
Maternelle Gd chênes
Rocbaron



TURCO Cédric
Elémentaire Hugo
La Seyne



FAVENNEC Maude
Titulaire Secteur
Toulon 2



LE NORMAND Céline
Directrice élé Mistral
Toulon



Daniel MADIE
Directeur élé Muraire
Toulon

Suppléant(e)s



GIUSIANO Julien
TRB élé Mistral
Solliès Pont



JOUAS Isabelle
Maternelle Font Pré
Toulon



KERIEN Clément
Titulaire Secteur
Brignoles



BURLANDO Marie-Pierre
Primaire
Entrecasteaux



JACQUET Virginie
TRB élé Aicard
Toulon



Isabelle DELAUTELE
Directrice Segpa
Le Luc

SPECIAL MOUVEMENT 2014

QUI PARTICIPE ?

1/ **S'ils le désirent**, tous ceux qui, actuellement nommés à titre définitif, souhaitent changer de poste.

2/ **Obligatoirement** :

- ceux nommés à titre provisoire,
- ceux touchés par une mesure de carte scolaire (ils sont avisés individuellement par l'IA).
- les collègues intégrés par permutation informatisée,
- ceux ayant demandé leur réintégration de dispo, détachement, congé parental...
- les sortants de stage de formation spécialisée (DEPS, CAPA-SH),
- les PE stagiaires (les lauréats du concours 2014 ne participent pas au Mouvement)
- Les collègues ayant annulé leur retraite après le 1er février 2014.

QUELS POSTES DEMANDER ?

Il est essentiel, pour avoir un maximum de chances d'obtenir satisfaction, de demander tous les postes qui sont susceptibles de vous intéresser, (classés, bien sûr, dans l'ordre de vos préférences), sans tenir compte du fait qu'ils soient vacants ou non.

Par le jeu du Mouvement tout poste est susceptible de se libérer en cours d'opération.

1/ LA SAISIE DES VŒUX (30 maximum)

Pour le Mouvement Principal, la saisie se fera du mardi 22 avril au mercredi 7 mai (12h) par internet : www.ac-nice.fr/ia83

2/ L'ACCUSE RECEPTION

Une fois la période de saisie clôturée, l'administration enverra à partir du 15 mai 2014 un accusé-réception dans la boîte I-Prof (onglet « courrier) de chaque participant permettant de visualiser les éléments du barème. Cette mesure constitue une avancée importante dans la vérification, par l'intéressé(e) lui-même, de son Mouvement. S'il est **impossible désormais d'annuler certains vœux**, il reste possible d'annuler sa participation au Mouvement jusqu'au 21 mai 2014 (retour Accusé réception).

3/ MOUVEMENT PRINCIPAL

Le mercredi 28 mai 2014 se tient un groupe de travail chargé d'étudier les priorités accordées aux participants.

Du 12 mai au 14 mai 2014 se tiendront les entretiens pour les postes à profil. Le mercredi 11 juin 2014 l'IA communiquera le projet de Mouvement aux élu-e-s du personnel. Le SNUipp-FSU tiendra une permanence téléphonique. **CAPD prévue MARDI 17 JUIN 2014.**

4/ MOUVEMENT PARTICULIER

Un appel à candidature sur les postes à missions spécifiques restés vacants (direction, dir. spécialisée, postes spécialisés, IMF, CPC...) sera diffusé le 18 juin 2014. Les candidat(e)s devront formuler leurs vœux (15 maximum) sur formulaire papier **avant le 23 juin 2014**. Les résultats de cet appel seront connus après le groupe de travail du 26 juin 2014.

5/ MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE

Plus de nouvelle saisie des vœux pour les collègues restés sans poste à l'issue du Mouvement principal. Les affectations du Mouvement complémentaire se feront sur la base de la saisie faite en avril.

Grâce au SNUipp-FSU, depuis 2012, les personnels sans postes pourront compléter leur vœux, s'ils le souhaitent, par un maximum de 10 nouveaux codes géographiques, sur un nouveau formulaire « *vœux supplémentaires-phase d'ajustement* ».

Résultats connus suite au groupe de travail ou de la CAPD du 3 juillet 2014, qui prononcera aussi les affectations précises des Titulaires de secteur.

6/ FIN DU MOUVEMENT

Les collègues sans affectation après le Mouvement complémentaire se voient attribuer un poste à titre provisoire lors de la CAPD prévue le 28 août 2014. Les collègues en « surnombre » (toujours sans poste début septembre) sont affectés sur les postes qui deviennent vacants après la rentrée.

Comment ça marche ?

- ▶ Les barèmes et les postes vacants sont contrôlés par les élus du personnel.
- ▶ L'ordinateur traite les demandes des collègues dans l'ordre décroissant des barèmes. Les vœux sont examinés par l'ordinateur dans l'ordre indiqué sur la liste établie par le collègue.
- ▶ Chaque poste, donc chaque vœu, correspond à un code différent. La plupart des postes sont inclus dans une commune, ou un secteur, puis un regroupement de communes. Il convient donc d'aller du précis au général.
- ▶ Les postes vacants ou libérés au cours du Mouvement sont attribués au plus fort barème parmi ceux qui les ont sollicités.
- ▶ Tous les supports d'affectation du département sont publiés, qu'ils soient vacants (**v**), susceptibles d'être vacants (**sv**), bloqués (**b**) ou supprimés (**s**)
- ▶ Le collègue qui n'obtient au barème aucun des postes sollicités (les postes demandés ayant été attribués à un collègue ayant un plus fort barème ou ne s'étant pas libérés) :
- ▶ s'il est titulaire d'un poste à titre définitif, il le conserve.
- ▶ s'il est titulaire d'un poste à titre provisoire, un poste lui sera attribué au Mouvement complémentaire ou dans les phases suivantes (fin août ou début septembre).



SNUipp-FSU

Pour chacune de ces étapes, vous pouvez compter sur vos élu-e-s du personnel du SNUipp-FSU

SPECIAL MOUVEMENT 2014

Conseils

✓ **Préparez votre liste de vœux** à l'aide de la fiche fournie par l'IA.
✓ Vérifiez que vous ayez votre NUMEN.
✓ N'attendez pas les derniers jours : le serveur risque d'être saturé.
✓ **Soyez attentifs à ce qui s'affiche !** Après la fermeture du serveur vous ne pourrez plus modifier ni vos vœux (même en cas d'erreur) ni l'ordre de vos vœux. Les erreurs de code ne peuvent pas être rattrapées.

✓ **Attention aux libellés des postes, renseignez-vous !**
Par exemple : certains postes implantés dans une école peuvent fonctionner sur plusieurs écoles ou sur une circonscription.
Tout poste demandé et obtenu ne peut être refusé !

A PROPOS DES REGROUPEMENTS
✓ Nous recommandons aux collègues ayant un petit barème de demander des regroupements de postes (commune ou secteur) qui permettent avec un seul code de demander plusieurs écoles.
Attention, les regroupements de communes La Seyne, Toulon, Fréjus, Les Arcs correspondent à une zone géographique, et non aux circonscriptions d'IEN.
Chacun devra vérifier attentivement son document.
✓ Pensez à transmettre au SNUipp un **DOUBLE** de vos courriers à l'IA, pour un contrôle et un suivi syndical.

Vous pouvez compter sur les élu(e)s SNUipp-FSU

AVANT LE MOUVEMENT...

pour vous aider à établir vos vœux en vous informant, pour vérifier, à partir des éléments de barème et des informations que vous nous fournissez, les données annoncées par l'administration et le calcul de votre barème. S'il n'y a pas concordance, nous en recherchons les raisons et nous faisons procéder aux corrections nécessaires. Ces rectifications ne sont possibles que si vous nous avez fait parvenir la fiche de contrôle syndical renseignée (voir page 8).

EN COURS DE MOUVEMENT...

contrôler chaque opération, s'assurer que les règles départementales du mouvement sont respectées, éviter tout passe-droit, faire respecter les droits de chacun.

APRES LE MOUVEMENT...

Vous renseigner et, si nécessaire, faire corriger une erreur qui, malgré notre vigilance, aurait pu être faite.



Les acquis du SNUipp-FSU

- **Avancée des dates** du Mouvement, ainsi un maximum d'affectations sont connues avant la sortie des classes,
- **Participation des sortants de formation** au Mouvement des titulaires, ce qui élargit leurs possibilités d'affectations.
- **Création des Titulaires de Secteurs** : plus de possibilités de nominations à TD (environ 170 postes).
- Création d'un formulaire pour compléter les vœux lors de la phase d'ajustement.
- Maintien de la priorité « carte scolaire » 3 ans.
- Amélioration de la priorité pour les RASED.

Mouvement et congé parental

Toute personne prenant un congé parental à l'issue d'un congé maternité perd le poste qu'elle occupait. Si son retour de congé parental se fait en cours d'année, elle sera donc ré-affectée à Titre Provisoire sur un autre poste, le plus proche géographiquement possible. Elle peut bénéficier d'une priorité pour retourner sur son poste au Mouvement suivant. Toutefois, cette priorité ne garantit pas l'obtention du poste ! Dans tous les cas, prévenez le SNUipp-FSU.

MOUVEMENT 2014 en bref

- Saisie des vœux via SIAM et envoi des demandes de priorités : du 22 avril au 7 mai 2014.
- Entretiens postes à profil : du 12 mai au 15 mai 2014.
- Envoi des accusés de réception sur i-prof : 15 mai 2014.
- Renvoi de l'accusé de réception (si annulation ou désaccord sur le barème) : 21 mai 2014.
- Groupe de travail étudiant les demandes de priorités : 28 mai 2014.
- Publication du document préparatoire : 11 juin 2014.
- CAPD Mouvement principal : 17 juin 2014.
- Saisie des vœux (formulaire papier) pour appel particulier (postes spécifiques restés vacants) : du 18 juin au 23 juin 2014.
- Groupe de travail examinant l'appel particulier : 26 juin 2014.
- CAPD Mouvement complémentaire et titulaires de secteur : 3 juillet 2014.
- CAPD suite du Mouvement complémentaire : 28 août 2014.

Informations :

SNUipp-FSU du VAR 04.94.20.87.33

snu83@snuipp.fr

SPECIAL MOUVEMENT 2014

Circulaire Mouvement

Le SNUipp-FSU est intervenu sans relâche, en groupe de travail et en CAPD.

Lors de la CAPD du 6 février dernier, le SNUipp-FSU a demandé que la circulaire soit, une fois de plus, étudiée page après page et a porté toutes les observations qui n'avaient pas été retenues à l'issue du groupe de travail. L'administration a proposé de revoir les conditions d'application de la priorité carte scolaire : la priorité s'appliquerait où la personne le souhaite et sur tout type de poste pouvant être obtenu à titre définitif et ce pour une seule année. Le SNUipp-FSU s'est fermement opposé à cette proposition. En effet, cette mesure scléroserait totalement le mouvement sur l'aire toulonnaise,

m o u v e m e n t déjà extrêmement compliqué. De plus, elle empêcherait le retour d'un collègue sur son école d'origine les années suivantes. Le SNUipp-FSU a exigé le maintien du fonctionnement "classique" de cette priorité, c'est à dire une priorité sur les postes de même nature sur un axe école/domicile. Nous attendons l'arbitrage du DASEN. Le SNUipp-FSU a demandé de la transparence quant à l'octroi des missions de MAI. Une fiche de poste sera créée et constituera une première étape dans la création d'un vivier.

Missions pédagogiques particulières

Pour certains postes, l'administration met en place un examen préalable des candidatures. Un formulaire de demande de poste est annexé à la circulaire Mouvement. Il convient de la renvoyer obligatoirement, en plus de la saisie informatique des vœux, avant le 7 mai 2014.

Pour le SNUipp-FSU, à diplôme égal, c'est le barème qui doit servir de discriminant entre les candidatures.



Le barème Mouvement

Ancienneté + Enfant(s) + Bonifications

- **Ancienneté Générale de Services** arrêtée au 31.12.13

1 an = 1 point

1 mois = 1/12 de point

1 jour = 1/360ème de point

- **Point enfant(s)** (sauf pour les postes soumis à entretien)
0,5 point par enfant à charge ou à naître (moins de 20 ans au 01.09.2014)

- **Bonification direction**

Pour les collègues déjà directeurs, afin d'obtenir une autre direction : 3 points pour 3 ans sur la même école, ou 4 ou 5.

Pour les collègues assurant un intérim de direction sur un poste non vacant à l'issue du Mouvement 2013 : 3 points

- **Bonification écoles difficiles**

1 point après 3 ans sur la même école, puis 0,5 par an, maxi 5 points.

Ces bonifications sont cumulables.

En cas d'égalité de barème

La note pédagogique (sans correctif) puis l'âge si nécessaire.

Pour les stagiaires : le rang au concours est pris en compte.

Le barème Mouvement évolue pour tous : 1 an = 1 point enfin !

De longue date, le SNUipp-FSU demandait que l'ancienneté générale de service soit prise en compte dans sa totalité dans le barème Mouvement, et non plus de façon différenciée par tranche de 10 ans.

En 2013, l'administration avait enfin pris en compte une partie de la demande du SNUipp-FSU, en prenant en compte les 20 premières années d'AGS de la même façon (1 an = 1 point).

Pour le Mouvement 2014, le SNUipp-FSU a obtenu gain de cause : 1 an sera enfin égal à 1 point dans le barème mouvement.

Envoyez la fiche de contrôle page 12 au SNUipp-FSU : vos élu-e-s du personnel vérifieront votre barème.

SPECIAL MOUVEMENT 2014

Permanences Mouvement du SNUipp-FSU

Lundi 14 avril 2012 de 17h à 18h	Ecole mater. Guynemer Hyères
Lundi 14 avril 2012 de 17h à 18h	Ecole élém. Ste Anastasie
Mardi 15 avril 2012 de 17h à 18h	Ecole primaire Le Rialet Cogolin
Mardi 15 avril 2012 de 17h à 18h	Ecole élém. Mistral Sollies Pont
Mardi 15 avril 2012 de 17h à 18h	Ecole élém. Hugo La Seyne
Mercredi 16 avril 2012 de 9h à 17h	Siège du SNUipp-FSU La Valette
Mercredi 16 avril 2012 de 10h à 13h	Ecole primaire La Tour Brignoles
Jeudi 17 avril 2012 de 17h à 19h	Ecole elem Mistral Toulon
Vendredi 18 avril 2012 de 16h30 à 18h	Elem Cousteau Sanary
Vendredi 18 avril 2012 de 16h30 à 18h	Ecole élém. La Ferrage Fayence
Vendredi 2 mai 2012 de 9h à 17h	Siège du SNUipp-FSU La Valette

RISTT SPECIAL MOUVEMENT 2014

**Mercredi 9 avril 2012
de 13h30 à 16h30**

ecole élém. Mistral Toulon

**Mercredi 16 avril
13h30 16h30**

ESPE (ex IUFM) Draguignan

Voir modalités de participation en page 16



**La permanence du SNUipp-FSU
au siège du syndicat est ouverte
de 8h30 à 17h
le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
ainsi que le mercredi de 9h à 12h.**

**Immeuble Le Rond Point
Avenue Curie La Valette
☎ 04.94.20.87.33**

Circulaire du Mouvement 2014

Interventions répétées du SNUipp-FSU du Var qui obtient des avancées.

Lors du groupe de travail consacré à la circulaire du Mouvement 2014, le SNUipp-FSU est intervenu pour défendre les intérêts des futur-es participant-es.

Période de saisie

La période de saisie est uniquement pendant les vacances (du 22 avril au 7 mai). Le SNUipp-FSU a dénoncé le nouveau calendrier et demandé à ce qu'elle se déroule hors des vacances scolaires.

Report des opérations

Le SNUipp-FSU a dénoncé le report des opérations de carte scolaire et donc le report des opérations de mouvement après les élections municipales. Il a proposé la tenue d'un groupe de travail pour définir les modalités de fonctionnement du mouvement lors des années électorales. L'administration nous assure de tout mettre en œuvre pour ouvrir le serveur dans les meilleurs délais et n'exclut pas la possibilité d'ouvrir le serveur plus tôt si tout est prêt.

Transformation d'école

Pour toute transformation d'école (fusion, création de 2 écoles...), le conseil des maîtres devra décider à l'unanimité s'il souhaite être transféré (pas besoin de faire le mouvement) ou s'il préfère que chaque collègue bénéficie d'une mesure de carte scolaire.

TS en ECLAIR

Le SNUipp-FSU a une nouvelle fois demandé que les TS puissent bénéficier de la bonification ECLAIR.

Modalités de calcul du barème

Comme annoncé précédemment, le SNUipp-FSU a obtenu gain de cause quant aux modalités de calcul du barème : 1an=1pt, 1 mois=1/12 pts, 1 jour= 1/360 pts.

A la demande du SNUipp-FSU, en cas d'égalité au barème entre 2 collègues le premier discriminant devient l'échelon. Sera par la suite pris en compte le temps passé dans l'échelon avant d'avoir recours à l'âge (au profit du plus âgé des 2).

Priorité carte scolaire

L'administration a proposé de revoir les conditions d'application de la priorité carte scolaire : la priorité s'appliquerait où la personne le souhaite et sur tout type de poste pouvant être obtenu à titre définitif et ce pour une seule année. Le SNUipp-FSU s'est fermement opposé à cette proposition. En effet, cette mesure scléroserait totalement le mouvement sur l'aire toulonnaise, mouvement déjà extrêmement compliqué. De plus, elle empêcherait le retour d'un collègue sur son école d'origine les années suivantes. Le SNUipp-FSU a exigé le maintien du fonctionnement "classique" de cette priorité, c'est à dire une priorité sur les postes de même nature sur un axe école/domicile.

Fiches de poste

Le SNUipp-FSU a demandé la création de fiche de poste TRB, ainsi que la modification de la fiche de poste "enseignant référent" où doit figurer un cadrage des horaires à la semaine, un nombre de semaine maximum dans l'année scolaire et les secteurs

Temps partiels

Compte-rendu du groupe de travail.

Pour l'instant (sans prendre en compte les décharges de direction) les temps partiels concernent près de 550 collègues dans notre département soit environ 10%.

Temps partiels hebdomadaires

Concernant les temps partiels à 50% et 75%, la circulaire précise que la répartition restera journalière (2 jours sur 4 et 2 mercredis sur 4 pour les 50% - 3 jours sur 4 et 3 mercredis sur 4 pour les 75%). Le SNUipp-FSU a soulevé la difficulté, selon les horaires choisis par les écoles, d'avoir une répartition équitable de ces horaires.

Dans le cas du 75%, certains collègues feront 76 % pendant que d'autres n'en feront que 74%. Il n'est pas envisageable pour le SNUipp-FSU que des collègues travaillent 1 heure de plus sans compensation financière. Le paiement horaire étant inenvisageable, l'administration a répondu que les collègues qui travailleraient plus récupéreraient leur nombre d'heures. A l'inverse, les collègues travaillant moins seraient amenés à exercer en tant que maître surnuméraire sur leur école (le nombre d'heures correspondantes). Il n'est en aucun cas possible de récupérer ou de devoir ces heures sur les 108h.

Le SNUipp-FSU a exigé que les collègues

concernés soient personnellement prévenus des jours de récupération dès le premier trimestre. Les services s'engagent à le faire. L'étude des situations se fera au cas par cas si besoin est.

TS complétant les temps partiels

La situation l'an prochain s'annonce chaotique. Les équipes de circonscription auront à leur charge la répartition des postes de TS, comme chaque année. Il semble pour l'instant prématuré et impossible d'avoir un fonctionnement « horaire » comme dans le second degré afin d'arriver à sa quotité de 100% de travail.

Direction et temps partiels

Pour la deuxième année consécutive et après 10 ans de demande du SNUipp-FSU, les directeurs peuvent exercer à temps partiel, à condition que les missions de direction soient exécutées dans leur totalité.

Postes particuliers et temps partiels

Malgré nos interventions et la demande d'harmonisation académique, cette année encore, les maîtres-formateurs et conseillers pédagogiques ne peuvent exercer à temps partiel.

Les psychologues, maître G, maître CRI peuvent en faire la demande, mais leur poste ne sera pas compensé. Le DASEN leur refusera l'accès au 80% annualisé. Le

SNUipp-FSU a demandé que ces mêmes postes puissent bénéficier du 80% hebdomadaire (puisque non compensés). L'administration a refusé. Le SNUipp-FSU est convaincu que la seule raison motivant ce refus est budgétaire et dénonce cette prise de position.

Concernant les maîtres E, le SNUipp-FSU a dénoncé le manque de cohérence départementale. En effet, le DASEN refuse le temps partiel pour les maîtres E mais accepte d'affecter des personnels non spécialisés à temps plein sur ce support (lors des phases complémentaires du mouvement). Pour le SNUipp-FSU, il est possible de permettre l'accès aux temps partiels des maîtres E, compensés par des enseignants non spécialisés en attendant le renfort de TS spécialisés.

Reconduction tacite ou non des temps partiels ?

Même si le décret prévoit une reconduction tacite de 3 ans pour les temps partiels (qui figure parfois même sur les arrêtés officiels), il est indispensable dans notre département, pour des questions de gestion des personnels, de reformuler sa demande chaque année.

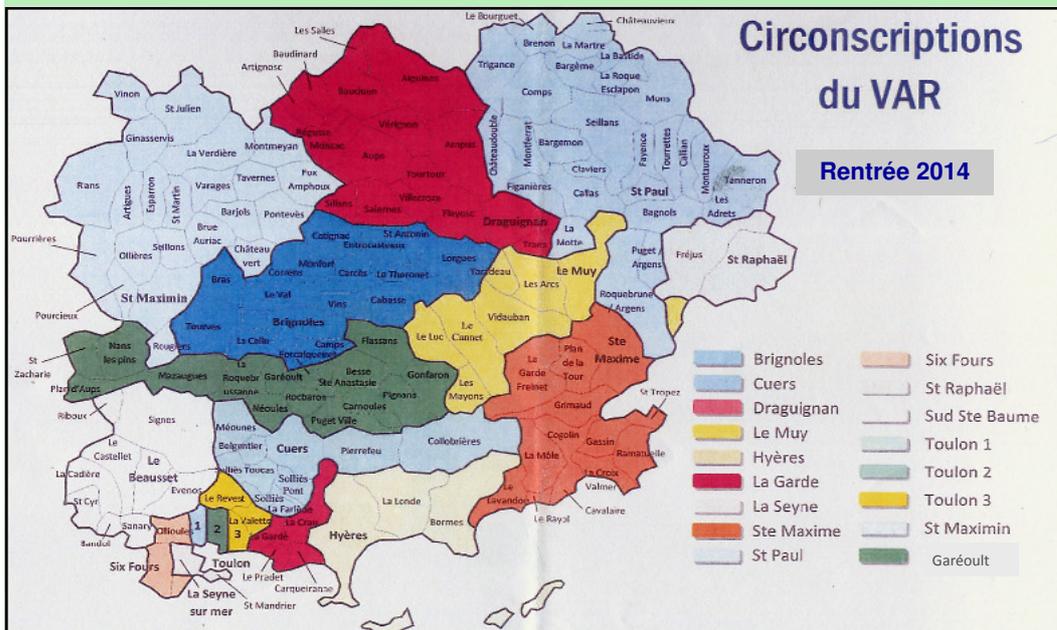
Le SNUipp-FSU a demandé que les collègues soient clairement informés de la nécessité de reformuler cette demande chaque année, contrairement à ce qui est écrit dans les arrêtés envoyés par le DASEN.

SPECIAL MOUVEMENT 2014

Indemnités de résidence des communes varoises

Communes	Circonscription	Zone	Communes	Circonscription	Zone	Communes	Circonscription	Zone
AGAY	ST RAPHAEL	3	LA CELLE	BRIGNOLES	2	RAMATUELLE	STE MAXIME	2
AIGUINES	DRAGUIGNAN	3	LA CRAU	LA GARDE	1	REGUSSE	DRAGUIGNAN	3
AMPUS	DRAGUIGNAN	3	CROIX VALMER	STE MAXIME	2	RIANS	ST MAXIMIN	3
ARTIGNOSC	DRAGUIGNAN	3	LA FARLEDE	CUERS	1	ROCBARON	GAREOULT	3
AUPS	DRAGUIGNAN	3	LA GARDE	LA GARDE	1	ROQUEBRUNE	ST PAUL	2
BAGNOLS	SAINT PAUL	3	GARDE FREINET	STE MAXIME	3	ROUGIERS	ST MAXIMIN	3
BANDOL	SUD STE BAUME	1	LA LONDE	HYERES	2	SALERNES	DRAGUIGNAN	3
BARGEMON	ST PAUL	3	LE MOLE	STE MAXIME	2	SANARY	SUD STE BAUME	1
BARJOLS	ST MAXIMIN	2	LA MOTTE	ST PAUL	3	SEILLANS	ST PAUL	3
BAUDUEN	DRAGUIGNAN	3	LA SEYNE	SEYNE/SIX-FOURS	1	SEILLONS	ST MAXIMIN	3
BELGENTIER	CUERS	1	ROQUEBRUSSANE	GAREOULT	3	SIGNES	SUD STE BAUME	3
BESSE	GAREOULT	3	LA VALETTE	TOULON 3	1	SILLANS	DRAGUIGNAN	3
BORMES	HYERES	2	LA VERDIERE	ST MAXIMIN	3	SIX FOURS	SIX FOURS	1
BRIGNOLES	BRIGNOLES	2	LE BEAUSSET	SUD STE BAUME	1	SOLLIES PONT	CUERS	1
BRUE AURIAC	ST MAXIMIN	3	LE CANNET	LE MUY	3	SOLLIES TOUCAS	CUERS	1
CABASSE	BRIGNOLES	3	LE CASTELLET	SUD STE BAUME	1	SOLLIES VILLE	CUERS	1
CALLAS	ST PAUL	3	LE LAVANDOU	STE MAXIME	2	ST ANTONIN	BRIGNOLES	3
CALLIAN	ST PAUL	3	LE LUC	LE MUY	3	ST AYGULF	LE MUY	3
CAMPS	BRIGNOLES	3	LE MUY	LE MUY	3	ST CYR	SUD STE BAUME	2
CARCES	BRIGNOLES	3	LE PRADET	LA GARDE	1	ST JULIEN	ST MAXIMIN	3
CARNOULES	GAREOULT	3	LE RAYOL	STE MAXIME	2	ST MANDRIER	LA SEYNE	1
CARQUEIRANNE	LA GARDE	1	LE REVEST	TOULON 3	1	ST MARTIN	ST MAXIMIN	3
CAVALAIRE	STE MAXIME	2	LE THORONNET	BRIGNOLES	3	ST MAXIMIN	ST MAXIMIN	3
CHATEAUDOUBLE	ST PAUL	3	LE VAL	BRIGNOLES	3	ST PAUL	ST PAUL	3
CLAVIERS	ST PAUL	3	LES ADRETS	ST PAUL	3	ST RAPHAEL	ST RAPHAEL	2
COGOLIN	STE MAXIME	2	LES ARCS	LE MUY	3	ST TROPEZ	STE MAXIME	2
COLLOBRIERES	CUERS	3	LES ISSAMBRES	STE MAXIME	3	ST ZACHARIE	GAREOULT	1
COMPS / ARTUBY	ST PAUL	3	LES MAYONS	LE MUY	3	STE ANASTASIE	GAREOULT	3
CORRENS	BRIGNOLES	3	LES SALLES	DRAGUIGNAN	3	STE A CASTELLET	SIX FOURS	3
COTIGNAC	BRIGNOLES	3	LORGUES	BRIGNOLES	3	STE MAXIME	STE MAXIME	2
CUERS	CUERS	2	MAZAUGUES	GAREOULT	3	TANNERON	ST PAUL	3
DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN	2	MEOUNES	CUERS	3	TOULON	TOULON 1/2/3	1
ENTRECASTEAUX	BRIGNOLES	3	MONS	ST PAUL	3	TOURRETTES	ST PAUL	3
ESPARRON	ST MAXIMIN	3	MONTAUXOUX	ST PAUL	3	TOURTOUR	DRAGUIGNAN	3
EVENOS	SUD STE BAUME	1	MONTFERRAT	ST PAUL	3	TOURVES	BRIGNOLES	3
FIGNANIERES	ST PAUL	3	MONTFORT	BRIGNOLES	3	TRANS	DRAGUIGNAN	2
FLASSANS	GAREOULT	3	MONTMEYAN	ST MAXIMIN	3	TRIGANCE	ST PAUL	3
FLAYOSC	DRAGUIGNAN	2	NANS LES PINS	GAREOULT	3	VARAGES	ST MAXIMIN	3
FORCALQUEIRET	GAREOULT	3	NEOULES	GAREOULT	3	VIDAUBAN	LE MUY	3
FOX AMPHOUX	ST MAXIMIN	3	OLLILOULES	SIX FOURS	1	VILLECROZE	DRAGUIGNAN	3
FREJUS	ST RAPHAEL	2	PIERREFEU	CUERS	3	VINON / VERDON	ST MAXIMIN	3
GAREOULT	GAREOULT	3	PIGNANS	GAREOULT	3	VINS / CARAMY	BRIGNOLES	3
GASSIN	STE MAXIME	2	PLAN D AUPS	GAREOULT	3			
GINASSERVIS	ST MAXIMIN	3	PLAN LA TOUR	STE MAXIME	3			
GONFARON	GAREOULT	3	PONTEVES	ST MAXIMIN	3			
GRIMAUD	STE MAXIME	2	POURCIEUX	ST MAXIMIN	3			
HYERES	HYERES	1	POURRIERES	ST MAXIMIN	3			
LA BASTIDE	ST PAUL	3	PUGET	ST PAUL	2			
LA CADIERE	SUD STE BAUME	1	PUGET VILLE	GAREOULT	3			

ZONE 1 = 3% du salaire brut
ZONE 2 = 1% du salaire brut
ZONE 3 = 0% du salaire brut



FICHE SYNDICALE MOUVEMENT 2014



**SNUipp
FSU**

Nom, prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Date de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Poste actuel : _____ Titre définitif ou titre provisoire

Nom de l'école : _____

Commune : _____ Fonction : _____



Ne rien inscrire dans ce cadre

Éléments pour la vérification de votre barème

1/Ancienneté générale des services :

(au 31/12/2013 : années, mois, jours) /..... /.....

⇒ Concours AVANT BAC (Ecole Normale)

Date de naissance : Le 19

Date d'entrée à EN en FP1 : Le 19

⇒ Concours APRES BAC (Ecole Normale ou IUFM)

Date d'entrée en formation (FP1 ou PE2) : Le

⇒ Liste Complémentaire

Date de recrutement : Le

⇒ Remplaçants :

Date de stagiarisation : Le 19

◆ Services validés Education Nationale : (années, mois, jours)/...../.....

Dans votre carrière, avez-vous eu des interruptions de services ?

DISPONIBILITE du.....au.....

CONGE PARENTAL du.....au.....

CLM ou CLD du.....au.....

Service National du.....au.....

Autres services Fonctions Publiques :

Date entrée Fonction Publique en tant que titulaire : Le.....

Durée des services auxiliaires validés (années, mois, jours)/...../.....

2/ Enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge ayant moins de 20 ans au 01.09.2014 :

Si enfant à naître avant le 01.09.2014, date prévue accouchement :/...../.....

3/ Bonifications :

Pour les directeurs, indiquez la date de votre nomination sur votre poste actuel :

Pour les collègues nommés dans une école ouvrant droit à bonification (liste dans la notice de l'IA), indiquez la date de votre nomination à TD :

4/ Dernière note et date d'inspection : (en cas d'égalité de barème)

Le Note :

■ **Grade** : Instit ou Prof d'école

■ **Titres** : CAFIPEMF, DEPS, DESS, CAPSAIS, CAPA-SH

(indiquer l'option) : Obtenu le.....

■ **Liste d'aptitude 2012 / 2013 / 2014** :

- direction 2 classes et plus

- école annexe

- direction spécialisée

Temps partiel

Demandez-vous un temps partiel pour l'année scolaire 2013/2014 ?

OUI ou NON

Si OUI quelle quotité ?%

Voeux

Vérifiez les voeux saisis à l'écran.

Vous pouvez nous joindre la photocopie de vos voeux (n'oubliez pas votre nom sur ce document) en donnant les précisions que vous jugez utiles.

⇒ **Avez-vous fait des voeux liés ?**

Si oui, avec qui ?

Nom/Prénom :

Pour quels postes ?

⇒ **Avez-vous demandé une priorité ? (envoyez copie au SNUipp)**

- Carte scolaire ?

Si oui, année de la fermeture ?

- Handicap ?

- Retour de Congé parental ?

- Retour de CLD ?

- Maintien sur un poste spécialisé ?

- Autre :

⇒ **Avez-vous participé à une commission d'entretien pour poste spécifique ?**

Inutile de joindre une enveloppe timbrée si vous êtes adhérent-e du SNUipp-FSU

**A renvoyer au SNUipp VAR Immeuble Le Rond Point Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE Fax : 04.94.20.87.34 E-mail : snu83@snuipp.fr**

SPECIAL MOUVEMENT 2014

Stage syndical « carrière »

Mouvement, passage d'échelon, congés divers, etc. Le SNUipp-FSU organise un stage de formation syndicale consacré aux éléments de carrière.

Jeudi 17 avril

Elem Jean Moulin St MAXIMIN

Inscription avant le 17 mars de rigueur.

Contactez le SNUipp-FSU concernant les modalités d'inscription et de participation.

Vendredi 18 avril

Elem Eucapyltus FREJUS

Inscription avant le 18 mars de rigueur.

Contactez le SNUipp-FSU concernant les modalités d'inscription et de participation.

Ces stages sont ouverts à tous les collègues. Des ordinateurs seront mis à disposition afin d'aider à la saisie des vœux pour le Mouvement 2014.

HIER



PUNI D'ÊTRE MALADE

AUJOURD'HUI



1^{ER} JANVIER 2014

FIN DU JOUR DE CARENCE

LA F.S.U S'EST BATTUE
POUR QUE LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE !
NE SOIENT PLUS PUNIS PARCE QUE MALADES !



*Avec la F.S.U,
pour le Service Public !*

Hygiène, sécurité, conditions de travail

Tel était l'objet du stage de formation syndicale organisé par le SNUipp-FSU du Var le 30 janvier dernier à Carnoules.

Le Jeudi 30 Janvier dernier, à Carnoules, le SNUipp-FSU Var a organisé un stage sur les conditions de travail des enseignants et le nouvel outil que représente le CHS-CT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail).

Une quarantaine de collègues étaient rassemblés pour débattre autour des deux intervenantes, Claire Billies (secrétaire du CHS-CTD du 13 et élue FSU) et Elizabeth Labaye (secrétaire du CHS-CT ministériel et élue FSU).

Dans un contexte de dégradation continue de nos conditions de travail (baisse du pouvoir d'achat, critique des enseignants sous le précédent gouvernement, pression hiérarchique et surcharge de travail administratif) et au moment même où la réforme des rythmes se prépare sans aucune consultation des enseignants avec en point de mire le bouleversement de nos horaires de travail, E. Labaye a dressé un tableau des nombreuses difficultés et souffrances rencontrées par les enseignants dans

l'exercice de leur métier.

Puis Claire Billies a présenté le nouvel outil pour tous les enseignants qu'est le CHS-CT. Ce comité dans lequel siège la FSU peut notamment intervenir dans le cadre de locaux vétustes, surchargés, de harcèlements ou d'autres cas de souffrances au travail.

Il a déjà permis de régler de nombreuses situations au profit des enseignants et pour la première fois une collègue vient de réussir à faire reconnaître son burn out (ou syndrome d'épuisement professionnel) comme maladie liée au travail (pour plus d'informations: <http://www.franceculture.fr/emission-sur-les-docks-%C2%AB-professeur-a-l%E2%80%99arret-%C2%BB-2014-02-1n>)

Dans le Var, les élus SNUipp-FSU au CHS-CT Départemental sont Maude Favennec, Françoise Denis et Julien Giusiano.



Pour contacter Maude Favennec, secrétaire du CHS-CTD 83 :

Tel : 06.16.61.64.11

Email : secretaire-chsctd83@ac-nice.fr

◀ Maude Favennec (secrétaire du CHS-CTD du Var, élue FSU), Claire Billies (secrétaire du CHS-CTD du 13 et élue FSU), Aurélie Sanchez Secrétaire Générale adjointe du SNUipp-FSU du Var, Elizabeth Labaye (secrétaire du CHS-CT ministériel et élue FSU).

Trois questions à Elizabeth LABAYE...

Les conditions de travail des enseignants ont largement évolué ces dernières années: quelle analyse ?

Depuis une dizaine d'années, les suppressions de postes mais aussi les changements de programmes imposés sans concertation, les évaluations, la suppression de la formation des nouveaux enseignants, ont modifié en profondeur les conditions de travail des enseignants. Alors même qu'ils devaient faire face à des publics scolaires parfois difficiles et à des parents en forte attente et parfois agressifs (j'aime pas trop la formule ...), ils ont aussi été méprisés. Le « nouveau management public » à la mode dans les années 2000 dans l'EN comme dans les autres services publics, a ajouté encore aux difficultés, et mis à rude épreuve la santé des personnels. Le mal-être est perceptible dans nombre d'écoles, voire même une véritable souffrance au travail. Si les agressions ont cessé (ah bon ?), il reste beaucoup à faire pour améliorer les conditions de travail. On ajoute un truc sur les rythmes ?

En matière de santé professionnelle, quelles réponses doivent être apportées ?

Rappelons que l'employeur est responsable de la santé et la sécurité des personnels. Or, notre médecine du travail (de prévention) est quasi inexistante, faute d'un nombre suffisant de médecins. Il faut continuer à exiger le respect de la loi (visite médicale quinquennale) et la mise en œuvre

d'un vrai service de médecine de prévention.

Pour autant c'est d'abord la *prévention primaire* qui doit être mise en œuvre. Il s'agit de prévenir les risques professionnels susceptibles d'altérer la santé des agents. Agir sur son « poste de travail » est donc une nécessité: cela suppose une appropriation par chacun et collectivement des problématiques de la santé au travail, en commençant par connaître et utiliser les registres de santé et sécurité qui doivent être mis à disposition dans toutes les écoles. Avec le SNUipp-FSU, les enseignants peuvent concrétiser et formaliser des demandes parfois simples, mais susceptibles de rendre la vie plus facile sur le lieu de travail.

En quoi le CHSCTD peut-il participer à une amélioration de la santé des personnels ?

Le Comité hygiène et sécurité et conditions de travail est un outil encore mal connu de l'action syndicale (ça veut dire quoi ? c'est plutôt des collègues non ?) et pourtant appelé à jouer un rôle majeur. Il peut émettre des préconisations pour lutter contre les risques qu'ils soient matériels ou psychosociaux. Il peut visiter des écoles (de sa propre initiative ou à la demande des enseignants). En s'appuyant sur la parole des enseignants qui sont les meilleurs « experts » de leur travail, il fera apparaître les situations à risque et travaillera à leur prévention. Dans chaque école, on doit donc avoir les coordonnées des représentants du personnel en CHSCT afin de pouvoir faire remonter les demandes, en lien avec la section départementale du

La laïcité au cœur des débats

Un principe d'émancipation fondé sur la liberté de conscience.

Lors d'une récente conférence, Jean-Louis Bianco posait la question : « *Quelle laïcité demain pour faire société ?* ». De son côté, Pierre Dharéville affirme : « *La laïcité n'est pas ce que vous croyez.* » Ces deux auteurs, parmi d'autres, prennent la question à bras-le-corps car, depuis plusieurs années, certains instrumentalisent l'idée de laïcité pour stigmatiser encore et toujours une religion : l'islam.

Pour les deux conférenciers, la laïcité n'est pas la lutte contre les manifestations des religions dans l'espace public. Elle ne doit pas être répressive. Elle doit être un principe d'émancipation fondé sur la liberté de conscience et donc la liberté religieuse.

La laïcité est la garantie du vivre ensemble, unis et égaux, et s'oppose ainsi à un prétendu « choc des civilisations »

Chacun le constate, la valeur « laïcité » est systématiquement invoquée à propos du port du foulard par les femmes musulmanes.

La loi de 2004 précise que « *Dans les écoles [...] le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.* »



Ce sont bien les signes à caractère religieux qui sont interdits. A noter que la commission Stasi avait fait 26 propositions en tout, dont l'interdiction des signes « politiques », ou la création de jours fériés pour fêtes religieuses autres que catholiques.

Parfois, le règlement intérieur interdit « tout couvre-chef » : le port du bandana est alors prohibé... Ce qui a pu conduire à des situations délicates dans le cas d'élèves dont les cheveux étaient tombés à la suite d'un traitement médical.

La question du voile est revenue sur le devant de la scène avec la question des mères accompagnatrices. Alors que ces femmes portent chaque jour le foulard, on exigerait qu'elles le retirent si elles veulent accompagner une classe lors d'une sortie. Quel message enverrions-nous aux enfants ? Leur mère serait-elle moins digne qu'une autre d'accompagner la classe, au seul motif qu'elle porte un foulard ? Au nom de l'émancipation des femmes, des enseignant-e-s ne reconnaîtraient pas une partie des mères comme parents à part entière.

La question est complexe, le débat loin d'être clos.

La récente offensive de la « Journée de Retrait de l'Ecole » vient de le démontrer. *A suivre...*

Françoise DENIS



Tous unis contre les idées et les pratiques de l'extrême droite

FSU, CGT, Solidaires, UNEF, UNL et Fidl restent déterminées à combattre les idées, les propos et les pratiques xénophobes, homophobes, sexistes, racistes et antirépublicaines.

Dans un contexte européen marqué par la remontée de courants d'extrême droite (où la France n'est malheureusement pas épargnée comme en témoignent les mobilisations réactionnaires qui se développent), les organisations syndicales **FSU, CGT, Solidaires, UNEF, UNL et Fidl** restent déterminées à combattre les idées, les propos et les pratiques xénophobes, homophobes, sexistes, racistes et antirépublicaines.

Ces organisations ont organisé une journée de travail nationale, le 29 janvier qui a réuni plus de 600 personnes.

C'est notamment parce que la montée des idées et de l'influence de l'extrême droite, et particulièrement du Front national, impacte de plus en plus le monde du travail et l'ensemble de la société que le mouvement syndical est concerné et doit prendre ses

responsabilités. L'absence d'alternatives à la crise, l'aggravation de la situation sociale subie par tous (travailleurs de toutes origines, du privé comme du public, chômeurs, jeunes et retraités) fournissent un terrain exploité par l'extrême droite.

Les organisations syndicales citées plus haut, s'engagent à lutter contre l'imposture sociale de l'extrême droite. Elles décident d'une campagne de longue durée marquée par des initiatives dans les entreprises, les administrations, les services publics et les universités. Elles souhaitent agir ensemble dans la durée afin de faire face à ce fléau extrémiste.

Ce travail s'inscrit dans le prolongement de l'appel «La préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme», signé en mars 2011.

Les organisations, FSU, CGT, Solidaires, UNEF, UNL et Fidl, appellent donc toutes les organisations syndicales à rassembler leurs forces contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques. L'unité est notre force !

Prochains rendez-vous :

Initiative varoise à l'appel de la FSU, CGT et Solidaires le 19 mars à 18h30
Bourse du travail à Toulon : « Le droit des femmes et des salariés face aux idées de l'extrême droite ».

Stage à Paris les 9 et 10 avril : « Combattre syndicalement les idées d'extrême droite ».

Renseignements et inscriptions auprès du SNUipp-FSU du Var.



Débattre, construire, agir !



Réunions d'info syndicale sur le temps de travail

Nous avons des devoirs mais aussi des droits. Faisons les vivre !

Une attestation de présence sera remise à chaque participant afin qu'il puisse déduire ces 3 heures si elles sont effectuées durant un mercredi « libre ».

A l'ordre du jour : actualité éducative et sociale, réactions dans vos écoles et suites à donner.

Vous pouvez participer à 2 réunions de votre choix dans l'année scolaire.

Participez à la réunion de votre choix

Mercredi 12 mars : 9h/12h Paul Long Hyères

Mercredi 12 mars : 9h/12h Elementaire Hugo La Seyne

Mercredi 19 mars : 9h/12h Maternelle Montfort

Mercredi 26 mars : 9h/12h Mater. Gensollen La Farlède

Mercredi 2 avril : 9h/12h Elem Paul Long Hyères

Mercredi 9 avril : Réunion consacrée à l'ASH

Mercredi 14 mai : Toulon

Mercredi 21 mai : Garéoult

Mercredi 21 mai : St Maximin

Mercredi 28 mai : Draguignan

2 RISTT « MOUVEMENT » : lire en page 9

**Avec le SNUipp-FSU
Faites vivre vos droits !**



Stage syndical ouvert à toutes et tous

« Manager ou servir ? Le travail enseignant »



ESPE (ex IUFM) Draguignan jeudi 22 mai

**Inscription avant le mardi 22 avril
au 04.94.20.87.33 ou snu83@snuipp.fr**

**Francis Vergne
(chercheur à l'institut de recherche de la FSU)**

Ce qui ressemble aujourd'hui à un sabotage de l'école - suppressions de classes, réduction des effectifs enseignants et appauvrissement de la condition enseignante - ne suffit pas à caractériser la mutation historique de l'école. Celle-ci ne joue plus seulement une fonction dans le capitalisme, comme l'ont montré les analyses critiques des années 1970 : elle se plie de l'intérieur à la norme sociale du capitalisme. L'« employabilité » est le principe et l'objectif de la normalisation de l'école, de son organisation et de sa pédagogie. L'école devient peu à peu un système hiérarchisé d'entreprises productrices de « capital humain » au service de l'« économie de la connaissance ».

Elle cherche moins à transmettre une culture et des savoirs qui valent pour eux-mêmes qu'elle ne tente de fabriquer des individus aptes à s'incorporer dans la machine économique. Les effets inégalitaires de la concurrence, la mutilation culturelle introduite par la logique des « compétences » ou la prolétarianisation croissante du monde enseignant révèlent la perte d'autonomie de l'école par rapport au nouveau capitalisme et aux luttes des classes sociales autour de l'enjeu scolaire.

Lien vers vidéo :

<http://www.snuipp.fr/Francis-Vergne-La-rentabilite>

Prochains stages : « Info carrière » (Mouvement, échelons, etc) : lire page 13.